



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 24 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre avril à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 14 avril 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	14

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BLAIZOT, Madame LANGLAIS,

Absents excusés : Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Monsieur BRIAS

Absents : Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

25-033 SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LE CABINET MEDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22-5,

Vu le bail professionnel signé avec la société ISIS le 21 mai 2012, composée de deux médecins de Bernières-sur-Mer,

Vu l'avenant signé en décembre 2020, actant le départ à la retraite d'un des médecins, et l'arrivée d'un remplaçant, le D^r Eudier,

Considérant le départ en retraite d'un des deux médecins en juin 2025, le d^r Eudier, restant seul au cabinet a sollicité la commune pour louer ce dernier.

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer un bail professionnel pour la location d'un local à usage de cabinet médical, sis 98 rue du Général Leclerc à Bernières-sur-Mer avec le D^r Eudier. Le loyer sera révisable annuellement suivant l'indice du coût de la construction.

Vote : Pour : 14

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

 